

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 V. 474** Voeu relatif à l'amélioration du projet de reconstruction de l'école Erlanger (16e)

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant la densité du programme relatif au projet actuel de reconstruction de l'école Erlanger mené par la Ville de Paris et Paris Habitat susceptible de créer des conditions d'accueil et de vie des enfants très insatisfaisantes notamment dans la cour de l'école enfermée et protégée des immeubles en surplomb et ne satisfaisant ni les familles, ni les riverains, ni les élus ;

Considérant en effet le parti pris architectural critiquable d'imbriquer l'école et des logements construits au-dessus de la cour d'école répartis dans trois bâtiments dont l'un fera 31 mètres, selon une disposition en triangle ;

Considérant que le projet prévoit une structure de protection au-dessus de la cour de récréation afin de protéger les enfants d'éventuelles chutes d'objets ;

Considérant le sentiment d'enfermement et d'insécurité pour les enfants, les personnels éducatifs et les parents si le projet venait à se réaliser sans la moindre modification ;

Considérant qu'il existe d'autres solutions pour créer ces logements (côté boulevard Exelmans notamment) et garder une cour sans immeuble en surplomb (côté rue Erlanger par exemple) ;

Considérant que le projet entre en contradiction avec les engagements pris par la Ville de Paris en terme d'amélioration des conditions d'accueil des enfants et d'adaptation des cours d'école à l'heure du dérèglement climatique (cours « oasis ») où la nécessité de bien respirer et d'avoir de la lumière est primordiale ;

Considérant les nombreuses interpellations des élus, familles et associations auprès de la Ville de Paris et des adjoints concernés, qui restent sans réponse ;

Considérant les deux recours au permis de démolir et de construire en date de début 2019 ;

Sur proposition de Thomas Lauret, Pierre Auriacombe, Éric Helard et des élus des groupes Démocrates et Progressistes,

Emet le vœu :

- Le projet de l'école Erlanger soit revu afin de prendre en compte les engagements de la Ville de Paris en matière d'ensoleillement, de perméabilité et de végétalisation des cours d'école ainsi que les recommandations environnementales et urbanistiques des familles, des associations de quartier et des élus.